



Vous êtes ici: [Accueil](#) > [Régimes de retraite](#) > [Foire aux questions](#) > Les options électroniques pour les dépôts prescrites

[IMPRIMER](#)

L'ARSF est en train de revoir toutes les directives de réglementation de la CSFO, y compris, mais sans s'y limiter, les formulaires, les lignes directrices et les FAQ.

Les directives de réglementation existantes resteront en vigueur jusqu'à ce que l'ARSF en publie de nouvelles.

Les options électroniques pour les dépôts prescrites - FAQ

Q: J'ai récemment reçu une lettre de la CSFO au sujet du dépôt électronique et j'ai des questions. Où puis-je obtenir plus de renseignements?

R: [La foire aux questions concernant l'option de dépôt électronique au moyen du Portail de services aux régimes de retraite](#) répond à des questions d'ordre général à ce sujet. - 12-2

Suivez la CSFO dans les médias sociaux



À propos des régimes de retraite >

Actuariel >

Consultations >

Droit de la famille >

Transferts d'actif entre régimes >
de retraite

Difficultés financières >

Législation: Loi et règlement >

Comptes immobilisés (FRV et >
CIRF)

Mesures d'application >

Autre information sur les >
régimes de retraite

Politiques des régimes de >
retraite

Administrateurs de régimes >

Publications et ressources >

Archives >

Carrières >

Avis de mises à jour du PSRR >

Examens ciblés >

Explorez la CSFO >

Contactez la CSFO >

 **Avis d'interruption du service
en ligne**

Prière de consulter notre [calendrier des interruptions](#) prévues du service pour de plus amples détails.